

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
17/05/2024	24/05/2024	En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 22 mai à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : JOUAUX Laëtitia, ROCHELLE Stéphane, BERTAUX Delphine

ABSENTS : Néant

POUVOIR : BERTAUX Delphine donne pouvoir à Pascal HERVÉ

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°03-05-2024 Modification du tarif des cantines scolaires

Monsieur le Maire expose que la tarification de la cantine est fixée par délibération du conseil municipal et que la dernière modification de cette tarification date de l'été 2015.

Il indique que depuis cette date les couts de la commune pour assurer ce service ont évolué à la hausse et qu'il apparait ainsi cohérent de réviser la tarification du service.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels :

Cantine : enfant	3.90 €/repas
Cantine : apprentis	5 €/repas
Cantine : enseignants et personnel (indice < 467)	4.5 €/repas
Cantine : enseignants et personnel (indice > 467)	6 €/repas
Bavours	1.16€/mois pour les élèves de maternelle

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le

ID : 035-213500192-20240522-03_05_2024-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Fixe à 4,10€ le cout du repas pour l'ensemble des enfants fréquentant les cantines scolaires à compter du 1^{er} septembre 2024

Donne mandat à Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

